



GUIDE SUR LES POLICES EN VIGUEUR À L'INTENTION DES CONSEILLERS



Financière
Foresters 

Table des matières

MODIFICATIONS

Modification de l'adresse	01
Changement d'agent réalisateur	02
Changements de bénéficiaire	03
Annulation	06
Changement de nom	07
Changements de propriété	08
Procuration	09
Remise en vigueur/déchéances	10

Remise en vigueur/proposition

– version courte	12
------------------------	----

Illustrations de police en vigueur	13
--	----

Prêts	14
-------------	----

PAIEMENTS

Modification/mise à jour des renseignements bancaires	16
Instructions relatives aux nouveaux PAC	17
Paiement par carte de crédit	18
Remboursement de paiements	19
Duplicata de la police	21
Sommaire de la police	22

CONSIDÉRATION LIÉE AUX SURPRIMES

Révision de surprime	23
Formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie/Déclaration d'information	24

TRANSFORMATIONS

Transformations	25
Transformation d'une assurance temporaire pour enfant	27

CESSIONNAIRES/CESSIONS

Renonciation de cession	28
Syndic de faillite	29
Cession en garantie	30

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

Capital assuré	33
Changement au statut de non-fumeur	35
Programme d'échange d'assurance temporaire	37

PLATEFORMES DE SIGNATURE

ÉLECTRONIQUE

Acceptation des signatures électroniques	39
DocuSign/OneSpan Sign/Adobe Sign	41

Coordonnées

Plan de protection du Canada

Adresse postale :

789, chemin Don Mills,
Toronto [Ontario], Canada, M3C1T9

Télécopieur : 416-443-6662

Téléphone : 1 877-851-9090

Courriel :

Anglais : customerservice@cpp.ca

Français : sac@ppcqc.ca

Mise sous contrat :

Anglais : contracting@cpp.ca

Français : misesouscontrat@ppcqc.ca

Financière Foresters

Adresse postale :

789, chemin Don Mills,
Toronto [Ontario], Canada, M3C1T9

Télécopieur : 1-877-329-4631

Téléphone : 800 828-1540

Courriel :

Anglais : clientservice@foresters.com

Français : serviceclientele@foresters.com

Mise sous contrat :

Anglais : info@foresters.com

Français : info@foresters.com

Modification de l'adresse

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour mettre à jour l'adresse.

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour mettre à jour l'adresse.

Les envois par la poste et par télécopieur sont acceptés.

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour mettre à jour l'adresse.

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour mettre à jour l'adresse.

Les envois par la poste et par télécopieur sont acceptés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Une modification de l'adresse peut être effectuée par téléphone après le processus de vérification de l'appelant. Ce changement peut être fait par téléphone uniquement si la demande provient du titulaire de la police, de l'agent de service ou de l'AGG. L'adresse peut également être modifiée par écrit en envoyant une lettre signée par le titulaire de la police, par télécopieur, par la poste ou par courriel.



Assuré

Reçoit le courrier au sujet des secours mutuels.



Titulaire

Reçoit le reste du courrier, comme les relevés annuels.



Payeur

Reçoit les renseignements sur la facturation ou les retours de prélèvements automatiques sur le compte (PAC).

Changement d'agent réalisateur

MODIFICATIONS

Plan de protection du Canada

Nous ne pouvons changer l'agent réalisateur que pour les polices actives.

Le titulaire de la police doit signer le formulaire lié à l'agent réalisateur. Si le formulaire est signé par le mandataire du titulaire de la police, le mandataire doit être autorisé à apporter des modifications à la police.

Financière Foresters

Nous ne pouvons changer l'agent réalisateur que pour les polices actives.

Le titulaire de la police doit signer le formulaire lié à l'agent réalisateur. Si le formulaire est signé par le mandataire du titulaire de la police, le mandataire doit être autorisé à apporter des modifications à la police.

REMARQUE :

À l'heure actuelle, les conseillers de WFG ne peuvent traiter que les polices Avantage Plus.

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander un [Formulaire de changement de bénéficiaire](#).

- Formulaire de désignation de bénéficiaire signé par le titulaire de la police
- Les Formulaires de changement de bénéficiaire signés électroniquement en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick (OneSpan Sign, Adobe Sign et DocuSign) peuvent être acceptés et ne nécessitent pas de signature manuscrite
- Pour les autres provinces, c'est-à-dire le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan, les signatures manuscrites sont toujours requises
- Le Formulaire de changement de bénéficiaire est accepté par télécopieur, par SecureDocs, par courriel ou par la poste

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander un [Formulaire de changement de bénéficiaire](#).

- Formulaire de désignation de bénéficiaire signé par le titulaire de la police
- Les Formulaires de changement de bénéficiaire signés électroniquement en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick (OneSpan Sign, Adobe Sign et DocuSign) peuvent être acceptés et ne nécessitent pas de signature manuscrite
- Pour les autres provinces, c'est-à-dire le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan, les signatures manuscrites sont toujours requises
- Le Formulaire de changement de bénéficiaire est accepté par télécopieur, par SecureDocs, par courriel ou par la poste

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

- La lettre d'instructions est également acceptable, à condition qu'elle soit signée. Aucun témoin n'est requis
- Le mandataire ne peut pas changer la désignation de bénéficiaire, sauf si ce pouvoir est expressément mentionné dans les documents relatifs à la procuration
- Pour les polices établies au Manitoba seulement : tout bénéficiaire que vous désignez est révocable. *Vous ne pouvez pas désigner un bénéficiaire comme irrévocable*

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander que le Formulaire de changement de bénéficiaire lui soit envoyé par la poste ou par courriel. Le représentant du service à la clientèle préparera et enverra le formulaire.

Financière Foresters

- La lettre d'instructions est également acceptable, à condition qu'elle soit signée. Aucun témoin n'est requis
- Le mandataire ne peut pas changer la désignation de bénéficiaire, sauf si ce pouvoir est expressément mentionné dans les documents relatifs à la procuration
- Pour les polices établies au Manitoba seulement : tout bénéficiaire que vous désignez est révocable. *Vous ne pouvez pas désigner un bénéficiaire comme irrévocable*
- Voici des exemples de bénéficiaires qui ne sont PAS acceptables :
 - Maisons funéraires
 - Établissements de prêt, sociétés de financement ou prêteurs privés (songez plutôt aux cessions en garantie au prêteur ou au créancier du montant détenu par le titulaire/l'assuré)
 - Dans le cas où il n'y a aucune personne à charge (par exemple, aucun conjoint, enfant ou parent), nous exigeons tout de même un bénéficiaire. En temps normal, la succession de l'assuré est désignée comme bénéficiaire.

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander que le Formulaire de changement de bénéficiaire lui soit envoyé par la poste ou par courriel. Le représentant du service à la clientèle préparera et enverra le formulaire.

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander une annulation. L'exigence consiste en une lettre d'annulation signée par le titulaire de la police, à moins qu'il n'y ait un bénéficiaire irrévocable au titre de la police (la lettre doit alors être signée par le bénéficiaire irrévocable).

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander une annulation. Le représentant du service à la clientèle annulera le PAC.

La lettre d'annulation peut aussi être envoyée par la poste ou par télécopieur.

Financière Foresters

Pour racheter une police ou une rente, les conditions d'annulation suivantes doivent être remplies :

- Une demande écrite signée est requise pour annuler une police
- Un formulaire d'annulation est requis si la valeur de rachat est supérieure à 150 \$
- Si l'adresse du titulaire a changé dans les six mois suivant la demande de décaissement et que nous envoyons un chèque par la poste, nous exigeons une preuve de la nouvelle adresse : soit une pièce d'identité gouvernementale avec l'adresse à jour, soit une facture de services publics indiquant le nom et la nouvelle adresse
- Nous ne pouvons traiter que les décaissements par transfert électronique de fonds (TEF) sur le compte bancaire au dossier, et uniquement si ces renseignements bancaires n'ont pas changé au cours des six derniers mois

La lettre d'annulation peut aussi être envoyée par la poste ou par télécopieur.

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander un changement de nom :

- Une lettre du titulaire de la police portant sa signature. La Demande de changement de nom est également acceptable
- Nous avons besoin de documents juridiques, comme une copie d'un certificat de mariage, d'un certificat de naissance, d'un jugement de cour ou de documents d'adoption, afin d'apporter la modification demandée

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour que la Demande de changement de nom lui soit envoyée par la poste ou par courriel. Le représentant du service à la clientèle préparera et enverra le formulaire.

La Demande de changement de nom peut être envoyée par la poste ou par télécopieur.

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander un changement de nom :

- Une lettre du titulaire de la police portant sa signature. La Demande de changement de nom est également acceptable
- Nous avons besoin de documents juridiques, comme une copie d'un certificat de mariage, d'un certificat de naissance, d'un jugement de cour ou de documents d'adoption, afin d'apporter la modification demandée

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour que la Demande de changement de nom lui soit envoyée par la poste ou par courriel. Le représentant du service à la clientèle préparera et enverra le formulaire.

La Demande de changement de nom peut être envoyée par la poste ou par télécopieur.

Changements de propriété

MODIFICATIONS

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander une Demande de changement de propriétaire.

1. Demande de changement de propriétaire
2. Vérification de l'identité – sociétés et autres entités et autres documents à l'appui
3. Renseignements bancaires si un changement aux PAC est requis

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander que la Demande de changement de propriétaire lui soit envoyée par la poste ou par courriel. Le représentant du service à la clientèle préparera et enverra le formulaire.

La Demande de changement de propriétaire peut être envoyée par la poste ou par télécopieur.

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander une Demande de changement de propriétaire.

1. Demande de changement de propriétaire
2. Vérification de l'identité – sociétés et autres entités et autres documents à l'appui
3. Renseignements bancaires si un changement aux PAC est requis

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander que la Demande de changement de propriétaire lui soit envoyée par la poste ou par courriel. Le représentant du service à la clientèle préparera et enverra le formulaire.

La Demande de changement de propriétaire peut être envoyée par la poste ou par télécopieur.

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG, le titulaire de la police ou un avocat peut envoyer le document relatif à une procuration.

- Nous exigeons les documents relatifs à une procuration en ce qui a trait à la PROPRIÉTÉ
- Tous les formulaires doivent être signés et datés devant témoin par les liquidateurs et les nouveaux titulaires. La désignation de tout nouveau bénéficiaire ou titulaire en sous-ordre doit être effectuée par le nouveau titulaire de la police

Les documents relatifs à une procuration peuvent être envoyés par la poste ou par télécopieur.

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG, le titulaire de la police ou un avocat peut envoyer le document relatif à une procuration.

- Nous exigeons les documents relatifs à une procuration en ce qui a trait à la PROPRIÉTÉ
- Tous les formulaires doivent être signés et datés devant témoin par les liquidateurs et les nouveaux titulaires. La désignation de tout nouveau bénéficiaire ou titulaire en sous-ordre doit être effectuée par le nouveau titulaire de la police

Les documents relatifs à une procuration peuvent être envoyés par la poste ou par télécopieur.

Remise en vigueur/déchéances – version courte

Police échue au cours des trois premiers mois

MODIFICATIONS

Plan de protection du Canada

- Version courte de la proposition dûment remplie et répondant à toutes les questions d'ordre médical
- Paiement par chèque
- Une autorisation et une convention de prélèvement automatique sur le compte (PAC) peuvent être soumises OU nous pouvons utiliser le compte bancaire figurant au dossier pour reprendre les primes en souffrance, pourvu que le client soit disposé à retirer toutes les primes exigibles
- Sous réserve de l'approbation du service de la tarification

Financière Foresters

- Le certificat doit être tombé en déchéance
- Doit se situer dans les deux années suivant la date du paiement
- Non offert pour les polices d'assurance temporaire prolongée ou qui ont été changées pour une assurance à versement du capital assuré réduit
- Nous devons avoir reçu et traité le montant intégral de l'avis de déchéance imminente avant la date de déchéance, sans quoi la police sera assujettie aux exigences de remise en vigueur
- Version courte requise – de 60 à 90 jours à compter de la date du paiement

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Une fois qu'une police est tombée en déchéance, il est possible de la remettre en vigueur si le titulaire de la police souhaite continuer de recevoir les prestations de son régime sans avoir à soumettre une nouvelle proposition.

- **Applicable à tous les produits de la Financière Foresters**

Remise en vigueur/déchéances – version longue

Police échue depuis plus de trois mois

MODIFICATIONS

Plan de protection du Canada

- Proposition (version longue) dûment remplie et répondant à toutes les questions d'ordre médical
- Paiement par chèque
- Une autorisation et une convention de prélèvement automatique sur le compte (PAC) peuvent être soumises OU nous pouvons utiliser le compte bancaire figurant au dossier pour reprendre les primes en souffrance, pourvu que le client soit disposé à retirer toutes les primes exigibles
- Sous réserve de l'approbation du service de la tarification

Financière Foresters

- Version longue requise – après 90 jours à compter de la date du paiement

Remise en vigueur/proposition – version courte

Plan de protection du Canada

- Version courte de la proposition dûment remplie et répondant à toutes les questions d'ordre médical
- Paiement par chèque
- Une autorisation et une convention de prélèvement automatique sur le compte (PAC) peuvent être soumises OU nous pouvons utiliser le compte bancaire figurant au dossier pour reprendre les primes en souffrance, pourvu que le client soit disposé à retirer toutes les primes exigibles
- Sous réserve de l'approbation du service de la tarification

Financière Foresters

- Le certificat doit être tombé en déchéance
- Doit se situer dans les deux années suivant la date du paiement
- Non offert pour les polices d'assurance temporaire prolongée ou qui ont été changées pour une assurance à versement du capital assuré réduit
- Nous devons avoir reçu et traité le montant intégral de l'avis de déchéance imminente avant la date de déchéance, sans quoi la police sera assujettie aux exigences de remise en vigueur
- Version courte requise – de 60 à 90 jours à compter de la date du paiement

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Une fois qu'une police est tombée en déchéance, il est possible de la remettre en vigueur si le titulaire de la police souhaite continuer de recevoir les prestations de sa police sans avoir à soumettre une nouvelle proposition.

- **Applicable à tous les produits de la Financière Foresters**

Illustrations de police en vigueur

Plan de protection du Canada

Pour accéder aux outils d'illustration, le conseiller doit se rendre à l'onglet « Pour les conseillers » du site Web cpp.ca

L'agent de service peut aussi appeler ou envoyer un courriel au service à la clientèle pour demander une soumission.

Financière Foresters

Lettre d'instructions du participant ou demande de l'agent par courriel ou par téléphone.

- Les modifications doivent respecter les conditions d'admissibilité relatives au produit

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Il est possible de demander une illustration de police en vigueur pour constater l'incidence des modifications apportées à une police avec le temps.

- **Applicable aux produits d'assurance vie universelle, Avantage Plus**

Prêts

Plan de protection du Canada

Les prêts sur police ne sont pas offerts pour les produits de Plan de protection du Canada.

Financière Foresters

- Le taux d'intérêt courant est sujet à changement
- Paiement mensuel minimum de 25 \$ sur le prêt
- Montant prêtable minimal de 100 \$
- Les dettes ne peuvent pas dépasser les capitaux propres, sans quoi la police tombera en déchéance
- Les remboursements de prêt peuvent être ajoutés à n'importe quel mode de paiement, peu importe si la police fait l'objet d'une facturation ou de PAC
- Si l'adresse du titulaire a changé dans les six mois suivant la demande de décaissement et que nous envoyons un chèque par la poste, nous exigeons une preuve de la nouvelle adresse : soit une pièce d'identité gouvernementale avec l'adresse à jour, soit une facture de services publics indiquant le nom et la nouvelle adresse
- Nous ne pouvons traiter que les décaissements par transfert électronique de fonds (TEF) sur le compte bancaire au dossier, et uniquement si ces renseignements bancaires n'ont pas changé au cours des six derniers mois

Suite à la page suivante

Prêts

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

- Un gain fiscal sur un prêt est généralement réalisé lorsque le montant versé est plus élevé que celui qui a été versé au titre de la police ou lorsqu'un prêt demeure impayé au moment de l'annulation d'une police
- Prestation de décès avec prêts impayés
- Toute prestation de décès est réduite du solde du prêt
- Les intérêts sur le prêt arrêtent à la date du décès (ces intérêts sont calculés rétroactivement par les réclamations)

Plan de protection du Canada

L'autorisation et la convention de prélèvements automatiques sur le compte (PAC) peuvent être soumises au moyen de ce qui suit :

REMARQUE :

Nous n'effectuons plus d'opérations bancaires par téléphone ou par courriel pour les AGG/AGENTS DE SERVICE EXTERNES.

Si le courriel contient un chèque annulé et un formulaire de PAC/formulaire bancaire, nous l'accepterons.

- Nous DEVONS obtenir un chèque annulé et/ou le formulaire bancaire fourni par la Banque.
- Nos formulaires de PAC peuvent également être utilisés, mais un chèque annulé est requis

Financière Foresters

Vous devez soumettre le formulaire de PAC de la Financière Foresters et/ou un chèque annulé sept jours ouvrables avant la date du prélèvement suivant.

REMARQUE :

Les exigences suivantes sont en place.

Si le courriel contient un chèque annulé et/ou un formulaire de PAC/formulaire bancaire, nous l'accepterons.

Instructions relatives aux nouveaux PAC

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG, le titulaire de la police ou le payeur peut envoyer un courriel pour fournir des instructions relatives aux nouveaux PAC.

Téléphone :

L'agent de service/l'AGG, le titulaire de la police ou le payeur peut appeler pour fournir des instructions relatives aux nouveaux PAC.

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG, le titulaire de la police ou le payeur peut envoyer un courriel pour fournir des instructions relatives aux nouveaux PAC.

Téléphone :

L'agent de service/l'AGG, le titulaire de la police ou le payeur peut appeler pour fournir des instructions relatives aux nouveaux PAC.

Paiement par carte de crédit/mise à jour/refus (Moneris)

PAIEMENTS

Plan de protection du Canada

Les renseignements sur la carte de crédit reçus par courriel ne sont pas acceptés.

Téléphone :

L'agent de service/l'AGG, le titulaire de la police ou le payeur peut appeler pour fournir des renseignements sur la carte de crédit, et le représentant du service à la clientèle fournira des renseignements à jour à Moneris.

Financière Foresters

Les produits de la Financière Foresters ne permettent pas les paiements par carte de crédit.

Plan de protection du Canada

- Une fois le paiement retourné pour insuffisance de provision, le Service de la facturation enverra un courriel au courtier pour l'informer du remboursement de la prime et enverra par la poste une lettre d'insuffisance de provision au titulaire de la police et/ou au payeur de la police
- Les instructions de nouveau prélèvement de la prime proviendront
- de l'agent de service/du titulaire de la police s'il appelle Plan de protection du Canada ou envoie un courriel au service à la clientèle contenant les instructions de nouveau prélèvement de la prime
- Si de nouveaux renseignements bancaires sont fournis par l'agent de service/le titulaire de la police, nous exigeons le formulaire de PAC ou le formulaire bancaire de l'institution ou un chèque annulé afin de mettre à jour les renseignements bancaires en premier lieu avant de reprendre les paiements

Financière Foresters

Retours en cas d'insuffisance de provision

- Lorsque la police est assortie de PAC, si, à la date de prélèvement souhaité du participant, le paiement ne rembourse pas entièrement le compte du client en raison d'une insuffisance de fonds, la banque soumettra une représentation du montant de la prime dans un délai de trois à sept jours ouvrables
- Si la représentation ne rembourse pas entièrement le compte du client, la Financière Foresters sera informée du non-paiement et le client recevra un avis de non-paiement de la prime
- Si le numéro de police est composé de sept chiffres, le système fera un prélèvement double à la date prévue du prochain prélèvement, à condition que la police ne soit pas en souffrance depuis plus de 40 jours

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

- Plan de protection du Canada peut effectuer des prélèvements immédiats le jour suivant si la demande est reçue par téléphone avant 17 h (fermeture du bureau). Si un courriel est envoyé à la boîte de réception du service à la clientèle (adresse : customerservice@cpp.ca), le courriel sera attribué à un représentant, qui suivra ensuite les directives fournies
- Les dates régulières des nouveaux prélèvements de Plan de protection du Canada peuvent survenir en tout temps entre le 1^{er} et le 28^e jour de chaque mois

Financière Foresters

- Si le numéro de police est composé de lettres et de chiffres, le système ne fera pas de prélèvement double à la date prévue du prochain prélèvement. Le participant peut soumettre un paiement de remplacement au moyen des services bancaires en ligne ou appeler pour demander qu'on tente à nouveau de faire le prélèvement (le 1^{er}, le 8^e, le 15^e ou le 22^e jour du mois)

Duplicata de la police

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel à customerservice@cpc.ca pour demander un sommaire de la police.

- Une lettre signée demandant un sommaire de la police (sans frais) ou faire remplir la demande de documentation de police
- Frais de 25 \$ sous la forme d'un chèque indiquant le numéro de la police dans la section des notes du chèque

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander que la demande de documentation de police soit envoyée par la poste.

Envoyez par la poste la demande de documentation de police ou la lettre signée, accompagnée du chèque pour les frais de 25 \$, à l'adresse suivante :

789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada, M3C1T9

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel à l'adresse clientservice@foresters.com ou serviceclientele@foresters.com pour demander un duplicata de la police.

- Frais de 25 \$ sous la forme d'un chèque indiquant le numéro de la police dans la section des notes du chèque

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander que la demande de duplicata de la police soit envoyée par la poste ou livrée par service de messagerie.

Envoyez par la poste la demande de duplicata de la police dûment signée, accompagnée du chèque pour les frais de 25 \$, à l'adresse suivante :

789, chemin Don Mills, Toronto [Ontario], Canada, M3C1T9

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander un sommaire de la police.

- Une lettre signée demandant un sommaire de la police ou faire remplir la demande de documentation de police

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander que la demande de documentation de police soit envoyée par la poste, ou le représentant du service à la clientèle peut dire à l'appelant qu'une lettre signée suffit.

Envoyez par la poste la demande de documentation de police ou la lettre signée.

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour demander un sommaire de la police.

Appel téléphonique :

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut appeler pour demander qu'un sommaire de la police lui soit envoyé par la poste.

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

Demande de modification à la police et/ou de remise en vigueur

- Demande envoyée au moins un an après l'établissement
- Soumettez une preuve que nous jugeons satisfaisante
- Soumettez une Déclaration d'assurabilité continue dûment remplie pour l'assuré, dans un format que nous jugeons acceptable, ainsi que d'autres preuves médicales que nous pourrions demander, et nous devons juger que ce formulaire et ces preuves sont satisfaisants
- Nous nous réservons le droit de demander le paiement des frais que nous établissons de temps à autre pour les dépenses de tarification. Nous vous informerons du montant
- Si la demande est approuvée, la révision de la surprime prendra effet le jour du traitement mensuel suivant la date à laquelle nous approuvons votre demande. Nous rajusterons les primes à compter de cette date, en fonction de l'âge de la police en vigueur à la date d'établissement

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Pour retirer la surprime après l'établissement.

- **Applicable à tous les produits de la Financière Foresters**

Formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie / Déclaration d'information

CONSIDÉRATION LIÉE
AUX SURPRIMES

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour soumettre le formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie..

- Formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie
- Lettre d'annulation signée par le titulaire de la police demandant l'annulation de la police initiale

Envoyez le formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie par la poste ou par télécopieur.

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour soumettre le formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie..

- Formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie
- Lettre d'annulation signée par le titulaire de la police demandant l'annulation de la police initiale

Envoyez le formulaire de remplacement d'une police d'assurance vie par la poste ou par télécopieur.

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour soumettre la Demande de transformation.

- Demande de transformation
- Illustration

La Demande de transformation acceptée doit être envoyée par la poste ou par télécopieur.

Financière Foresters

Illustration signée par l'intermédiaire du logiciel Sky

- Demande de transformation en anglais, no 105435 CAN (01/21) ou Demande de transformation en français, no 105436 FR (01/21)
- Doit respecter les lignes directrices minimales relatives au capital assuré
- La police précise la date d'expiration de l'option de transformation, et les avis d'occasion de transformation sont envoyés trois mois avant la date d'expiration de l'option
- Les primes doivent être payées jusqu'à la date d'effet de la transformation
- La transformation doit avoir lieu avant l'anniversaire de la police le plus proche du soixante-cinquième (65^e) ou du soixante et onzième (71^e) anniversaire de naissance de l'assuré, selon la police en question. Si l'option de couverture est conjointe Premier décès : la transformation doit avoir lieu avant l'anniversaire de la police le plus proche du soixante-cinquième (65^e) ou du soixante et onzième (71^e) anniversaire de naissance de l'assuré, selon la police en question

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

- Cette police ne peut pas être transformée tant que les primes font l'objet d'une exonération au titre d'un avenant d'exonération des primes, sauf si la transformation a lieu à la date à laquelle ce privilège de transformation prend fin. Dans ce cas, la nouvelle police sera le régime permanent assorti de la prime annuelle la moins élevée que nous vous offrons aux fins de transformation. La transformation partielle d'une prestation de décès doit respecter les conditions énoncées dans la disposition de réduction de la prestation de décès et réduira la prestation de décès de la police du montant transformé en nouvelle police
- Si vous transformez la totalité de la prestation de décès, l'ancienne police prendra fin à la date d'effet de la nouvelle police au titre du privilège de transformation
- Une police d'assurance temporaire doit être en vigueur pendant un mois pour être admissible à la transformation

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Permet de transformer la prestation de décès en totalité ou en partie en une police d'assurance vie permanente sans preuve d'assurabilité

- **Applicable à l'assurance vie entière sans participation Avantage Plus**

Transformation d'une assurance temporaire pour enfant

TRANSFORMATIONS

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour soumettre la Demande de transformation.

- Demande de transformation indiquant (cochée sur le formulaire) de transformer l'assurance temporaire pour enfant
- Veuillez vous reporter au privilège de transformation indiqué dans le contrat

Envoyez la Demande de transformation par la poste ou par télécopieur..

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel pour soumettre la Demande de transformation.

- Demande de transformation indiquant (cochée sur le formulaire) de transformer l'assurance temporaire pour enfant
- Veuillez vous reporter au privilège de transformation indiqué dans le contrat

Envoyez la Demande de transformation par la poste ou par télécopieur..

Renonciation de cession

Plan de protection du Canada

Lorsqu'une cession de garantie est terminée ou n'est plus nécessaire (p. ex. lorsque le participant rembourse le prêt), Plan de protection du Canada exige une lettre du tiers libérant la propriété de la police. La lettre de renonciation pour la cession en garantie ou absolue doit indiquer la date à laquelle le prêt a été remboursé, de sorte que la propriété revient au participant.

Financière Foresters

Lorsqu'une cession de garantie est terminée ou n'est plus nécessaire (p. ex. lorsque le participant rembourse le prêt), la Financière Foresters exige une lettre du tiers (le propriétaire ou le cessionnaire de garantie) libérant la propriété de la police. La lettre de renonciation pour la cession en garantie ou absolue doit indiquer la date à laquelle le prêt a été remboursé, de sorte que la propriété revient au participant.

Plan de protection du Canada

Le syndic de faillite ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel et soumettre les documents obligatoires suivants :

- Certificat de nomination – Document fédéral désignant la personne en faillite et la date de la faillite
- Cession au profit des créanciers en général (formulaire 21)

Envoyez par la poste ou par télécopieur le Certificat de nomination et la Cession au profit des créanciers en général (formulaire 21).

Financière Foresters

Le syndic de faillite ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel et soumettre les documents obligatoires suivants :

- Certificat de nomination – Document fédéral désignant la personne en faillite et la date de la faillite
- Cession au profit des créanciers en général (formulaire 21)

Envoyez par la poste ou par télécopieur le Certificat de nomination et la Cession au profit des créanciers en général (formulaire 21).

Plan de protection du Canada

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel.

Pour les cessions de garantie :

Veillez obtenir le formulaire de cession de garantie/convention de prêt auprès de la banque ou de l'institution financière à laquelle la police sera cédée en garantie (formulaires du cessionnaire).

- Pour toutes les provinces, y compris le Québec, utilisez les formulaires du cessionnaire
- Sachez que certains formulaires bancaires peuvent comprendre une désignation de bénéficiaire irrévocable à l'égard de la banque. Si c'est le cas, la désignation de bénéficiaire précédente sera révoquée à la fin du processus, et le cessionnaire deviendra le bénéficiaire irrévocable et le cessionnaire

Financière Foresters

L'agent de service/l'AGG ou le titulaire de la police peut envoyer un courriel.

Pour les cessions de garantie :

Veillez obtenir le formulaire de cession de garantie/convention de prêt auprès de la banque ou de l'institution financière à laquelle la police sera cédée en garantie (formulaires du cessionnaire).

- Pour toutes les provinces, y compris le Québec, utilisez les formulaires du cessionnaire
- Sachez que certains formulaires bancaires peuvent comprendre une désignation de bénéficiaire irrévocable à l'égard de la banque. Si c'est le cas, la désignation de bénéficiaire précédente sera révoquée à la fin du processus, et le cessionnaire deviendra le bénéficiaire irrévocable et le cessionnaire

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

Exigences relatives aux formulaires :

- Le formulaire de cession de garantie doit contenir :
- La dénomination sociale de l'assureur, soit L'Ordre Indépendant des Forestiers ou Foresters, compagnie d'assurance vie. Veuillez vous reporter à la police pour confirmer ou communiquer avec le Centre de service. Signatures des deux parties : le titulaire de la police et le dirigeant de l'institution financière ayant le pouvoir de signature
- Le numéro de police/certificat
- Capital assuré/montant du prêt

Exigences relatives à la signature pour les cessions de garantie :

Titulaire

- Le ou les titulaires de la police doivent signer le formulaire de cession de garantie. L'assuré ne signe pas si une autre partie est titulaire de la police
- Si la police est souscrite pour un tiers, ce titulaire doit signer. S'il y a plus d'un titulaire, tous les titulaires doivent signer
- Si une société est titulaire de la police, elle doit signer les documents requis

Financière Foresters

Exigences relatives aux formulaires :

- Le formulaire de cession de garantie doit contenir :
- La dénomination sociale de l'assureur, soit L'Ordre Indépendant des Forestiers ou Foresters, compagnie d'assurance vie. Veuillez vous reporter à la police pour confirmer ou communiquer avec le Centre de service. Signatures des deux parties : le titulaire de la police et le dirigeant de l'institution financière ayant le pouvoir de signature
- Le numéro de police/certificat
- Capital assuré/montant du prêt

Exigences relatives à la signature pour les cessions de garantie :

Titulaire

- Le ou les titulaires de la police doivent signer le formulaire de cession de garantie. L'assuré ne signe pas si une autre partie est titulaire de la police
- Si la police est souscrite pour un tiers, ce titulaire doit signer. S'il y a plus d'un titulaire, tous les titulaires doivent signer
- Si une société est titulaire de la police, elle doit signer les documents requis

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

- Deux signataires autorisés d'une société doivent signer ou signer et apposer le titre d'un signataire autorisé et le sceau de la société

Envoyez le formulaire de cession de garantie/convention de prêt par la poste ou par télécopieur.

Financière Foresters

- Deux signataires autorisés d'une société doivent signer ou signer et apposer le titre d'un signataire autorisé et le sceau de la société

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Il existe deux types de cessions :

1. **Cession absolue** – Transfert de tous les droits de propriété au cessionnaire, à moins d'indication contraire dans les modalités de cession. Les seuls renseignements auxquels un participant a droit concernent ses garanties et services.
2. **Cession en garantie** – Transfert temporaire d'une partie, mais pas de la totalité, des droits de la police à une autre partie. Elle sert à garantir un prêt ou un autre type de créance. Étant donné qu'une cession de garantie ne transfère pas la totalité des droits de propriété, un changement de propriété ne sera pas traité. Un rôle de cessionnaire de garantie sera plutôt ajouté à la police.
 - Le fait d'avoir plusieurs cessionnaires n'est pas accepté
 - Lorsqu'une police est cédée à une fiducie, il peut y avoir plusieurs fiduciaires
 - Conformément à la convention de fiducie, les fiduciaires peuvent agir seuls ou ensemble

Plan de protection du Canada

Tous les âges et tous les montants :

Demande de modification d'une police d'assurance vie en vigueur.

- La réduction du capital assuré doit respecter les lignes directrices minimales relatives au capital assuré

Financière Foresters

Lettre d'instructions signée ou modification de police (non tarifiée), no 104062 CAN (09/17)

- Doit respecter les lignes directrices minimales relatives au capital assuré
- Les unités de couverture demandées doivent correspondre aux unités minimales offertes dans le cadre du régime
- Police avec primes exigibles
- Les primes sont payées jusqu'à la date d'effet de la réduction
- Le taux de prime est garanti en partie en fonction de la catégorie d'assurance et du montant d'assurance applicable à l'assuré au titre de cette police. Si vous réduisez le montant d'assurance de la présente police à tout moment, nous pouvons augmenter le taux de prime conformément à nos règles administratives
- La réduction du montant d'assurance entraîne une réduction des valeurs de rachat garanties indiquées dans le tableau des valeurs de rachat garanties des spécifications du contrat

Suite à la page suivante

Capital assuré (augmentations/diminutions)

MODIFICATIONS AU RÉGIME

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

REMARQUE: Les illustrations de réduction de couverture sont disponibles sur demande avant le traitement des demandes de réduction de couverture.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : La demande d'augmentation de la couverture n'est possible que dans les 90 premiers jours suivant la date d'émission.

- **Applicable à tous les produits de la Financière Foresters**

Changement au statut de non-fumeur

Plan de protection du Canada

Tous les âges et tous les montants

Demande de modification pour bénéficier des taux de non-fumeur :

- L'assuré doit avoir cessé de faire usage de toute substance ou de tout produit contenant du tabac et de la nicotine, à l'exclusion de 12 cigares par année, au cours des douze (12) derniers mois. Les proposant qui ont fait usage de marijuana autrement que par voie orale plus de six (6) fois par semaine ne seront pas pris en considération pour les taux de non-fumeurs

Pour les taux préférentiels élite :

L'assuré doit avoir cessé de faire usage de toute substance contenant du tabac, de la nicotine, y compris les cigares, ou de la marijuana sous toutes ses formes au cours des vingt-quatre (24) derniers mois. Demande de modification d'une police d'assurance vie en vigueur.

Financière Foresters

Demande de modification de police et/ou de remise en vigueur:

- Demande envoyée au moins un an après l'établissement.
- Analyse d'urine
- Nous offrons des taux de prime pour les non-fumeurs au moment de votre demande
- Vous soumettez une preuve que nous jugeons satisfaisante quant aux habitudes de tabagisme de l'assuré, y compris notre déclaration sur les habitudes de tabagisme. L'assuré doit répondre à notre définition de non-fumeur au moment de la demande
- Vous soumettez une déclaration de bonne santé sans exigence médicale dûment remplie pour l'assuré, dans un format que nous jugeons acceptable, ainsi que d'autres preuves médicales que nous pourrions demander, et nous devons juger que ce formulaire et ces preuves sont satisfaisants
- Nous nous réservons le droit de demander le paiement des frais que nous établissons de temps à autre pour les dépenses de tarification. Nous vous informerons de ce montant

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

REMARQUE:

Si nous approuvons la modification, elle prendra effet le jour du traitement mensuel suivant la date à laquelle nous avons approuvé votre demande.

S'il s'agit d'un produit d'assurance vie entière sans participation ou Avantage Plus, il y a un privilège pour la cessation du tabagisme.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Pour mettre à jour le statut de fumeur après l'établissement de la police.

- **Applicable à tous les produits de la Financière Foresters**

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

**Formulaire de privilège d'échange en anglais, no 105980
CAN (02/17) Formulaire de privilège d'échange en français,
no 105981 FR (02/17)**

- Doit respecter les lignes directrices minimales relatives au capital assuré
- Les demandes peuvent être soumises au plus tôt trente (30) jours avant le deuxième (2^e) anniversaire de la police. L'échange doit avoir lieu avant la date du cinquième (5^e) anniversaire de la police la plus rapprochée
- Les primes doivent être payées jusqu'à la date d'effet de l'échange
- L'échange pour une police d'assurance temporaire 20 ans doit avoir lieu avant le 5^e anniversaire de la police ou avant l'anniversaire de la police le plus proche du 60^e anniversaire de naissance de l'assuré (ou du 60^e anniversaire de naissance de l'assuré le plus âgé si l'échange concerne une police conjointe payable au premier décès), selon la première éventualité

Suite à la page suivante

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

- L'échange pour une police d'assurance temporaire 30 ans doit avoir lieu avant le 5e anniversaire de la police ou avant l'anniversaire de la police le plus proche du 55e anniversaire de naissance de l'assuré (ou du 55e anniversaire de naissance de l'assuré le plus âgé si l'échange concerne une police conjointe payable au premier décès), selon la première éventualité
- Une police d'assurance temporaire ne peut pas être échangée si elle a été établie au titre du privilège d'échange d'une police d'assurance temporaire antérieure
- La police ne peut pas être échangée tant que les primes font l'objet d'une exonération au titre d'un avenant d'exonération des primes. Ce privilège d'échange ne peut pas être prolongé si ce droit expire pendant que les primes sont exonérées
- Les échanges partiels sont autorisés si le solde de la prestation de décès est transformé en vertu du privilège de transformation. Le capital assuré minimum du produit doit être atteint
- L'ancienne police prendra fin à la date d'effet de la nouvelle police au titre du privilège d'échange

Acceptation des signatures électroniques

Affaires liées aux polices en vigueur

PLATEFORMES DE
SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Plan de protection du Canada

- Une page de données de signature numérique doit être reçue avec tous les formulaires/documents soumis avec des signatures électroniques
 - DocuSign – Politique sur l'exécution
 - OneSpan Sign – Sommaire des preuves
 - Adobe Sign – Rapport d'audit final d'Adobe
- Les formulaires/documents pouvant être remplis ou non à l'écran peuvent être signés par voie électronique
- Chaque signataire doit avoir sa propre adresse de courriel ou son propre numéro de téléphone mobile pour signer

Financière Foresters

- Une page de données de signature numérique doit être reçue avec tous les formulaires/documents soumis avec des signatures électroniques
 - DocuSign – Politique sur l'exécution
 - OneSpan Sign – Sommaire des preuves
 - Adobe Sign – Rapport d'audit final d'Adobe
- Les formulaires/documents pouvant être remplis ou non à l'écran peuvent être signés par voie électronique
- Chaque signataire doit avoir sa propre adresse de courriel ou son propre numéro de téléphone mobile pour signer

Suite à la page suivante

Acceptation des signatures électroniques

Affaires liées aux polices en vigueur

PLATEFORMES DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Plan de protection du Canada

Financière Foresters

- Le conseiller/l'AGG peut transmettre les formulaires remplis par téléversement au moyen de Bluesky ou de SecureDocs, par télécopieur ou par la poste. *Tous les décaissements de plus de 2 500 \$ nécessitent un appel pour valider l'opération avec le participant/titulaire de la police. Cette validation doit se faire au moyen du numéro de téléphone au dossier. Les documents relatifs aux polices en vigueur autres que les deux qui sont indiqués ci-dessous peuvent être soumis à la Financière Foresters avec des signatures électroniques*
 - *Les Formulaires de changement de bénéficiaire signés électroniquement en Ontario, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick (OneSpan Sign, Adobe Sign et DocuSign) peuvent être acceptés et ne nécessitent pas de signature manuscrite*
 - *Les formulaires de transfert de propriété signés électroniquement dans toutes les provinces, à l'exception du Manitoba (à l'aide de OneSpan Sign, AdobeSign et Docusign) peuvent être acceptés et ne nécessitent pas de signature manuscrite.*

Plan de protection du Canada

DocuSign

- Certificat d'exécution requis – Visitez le site [DocuSign.ca](https://www.docusign.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser la plateforme de signature électronique de DocuSign

OneSpan

- Sommaire d'exécution requis – Visitez le site [OneSpan.com](https://www.onespan.com) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser la plateforme de signature électronique de OneSpan

Adobe Sign

- Rapport d'audit final requis – Visitez le site [Adobe.com](https://www.adobe.com) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser la plateforme de signature électronique d'Adobe

Financière Foresters

DocuSign

- Certificat d'exécution requis – Visitez le site [DocuSign.ca](https://www.docusign.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser la plateforme de signature électronique de DocuSign

OneSpan

- Sommaire d'exécution requis – Visitez le site [OneSpan.com](https://www.onespan.com) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser la plateforme de signature électronique de OneSpan

Adobe Sign

- Rapport d'audit final requis – Visitez le site [Adobe.com](https://www.adobe.com) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser la plateforme de signature électronique d'Adobe

422151 FR (06/24)

© Plan de protection du Canada, 2024. PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. Les polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves sans exigence médicale et à émission simplifiée sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie

La Financière Foresters, Foresters, Aider autrui est notre raison d'être, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go sont les noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789 Don Mills Road, Toronto (Ontario), Canada M3C 1T9) et de ses filiales.